

AFFAIRE N° 17. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 192 m² environ située à l'angle des rues du PONT NEUF et Nicole de la SERVE, appartenant à Mme Louis THOMAZE

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 20 Avril dernier, Madame Louis THOMAZE proposait à la Commune de lui vendre pour le prix de 500.000 Fra CFA une parcelle de terrain de 192 m² environ, située à l'angle des rues du Pont Neuf et Nicole de la Serve.

A l'époque nous n'avons pas accepté cette offre de vente.

Or, les travaux entrepris dernièrement sur la rue Nicole de la Serve ont entraîné une emprise importante sur cette parcelle. Il devient donc urgent de régulariser cet empiètement.

Madame THOMAZE a récemment accepté de réduire le prix demandé et nous a même adressé une proposition de vente ferme pour la somme de 300.000 Fra CFA soit environ 1.567 Fra CFA le mètre carré. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 1969 (chapitre 004, article 210).

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cette parcelle.

LE MAIRE. - Pour le moment nous sommes en train d'asphalter les rues Nicole de la Serve et du Pont Neuf qui desservent les écoles Marius et Ary LEBLOND. Les travaux seront terminés pour la rentrée prochaine. Il n'y aura plus ces grandes flaques d'eau, mais de jolies rues et des trottoirs. Ce petit terrain nous est donc nécessaire pour l'installation d'un parking pour les Institutrices et les Instituteurs.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Louis Leu, le 3 Mai 1969
P. Le Sieff
Le Secrétaire Général
signé: Ph. Toubou
Pour copie certifiée conforme
de l'archiv. des Affaires Financières
signé: Ph. Vergnean